YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/IP

Arrêté n° 99/130
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur la parcelle sise 7, rue de l'Eglise.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de création de l 'école du Centre qui seront effectués par l'entreprise OUTAREX ZAC des Gravelles 10, rue des Chênes Rouges 91580 ETRECHY, pour le compte de la ville d'Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers sur le parking sité en objet, du lundi 20 septembre 1999 au samedi 31 juillet 2000,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sur le parking provisoire situé au 7, rue de l'Eglise sera interdit à tous les véhicules sauf affectés soit au chantier du coeur de ville soit au chantier de l'agrandissement de l'école du Centre.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
22 SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 17 septembre 1999

Le Maire-Adjoint
chargé des travaux

MAIRIE D'YERRES

Jean MANTE